

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 5 octobre 2017

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 14 septembre 2017

Le 14 septembre 2017, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
Mme Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires par intérim
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Philippe ARPIN, directeur de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie
M. Jean-François ARRAGAIN, président de la FRAPNA Haute-Savoie
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (*pouvoir à Mme NUTI à partir du point 3*)

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

M. Jean-Paul AMOUDRY et Mme Fabienne DULIEGE, conseillers départementaux
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières (*pouvoir à M. RANNARD*)
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA (*pouvoir à M. JACQUARD*)
M. Gilles CHATELAIN, président de la coordination rurale des Savoie
M. Loïc DETRUCHE, président des Jeunes agriculteurs
M. le représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. le représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie

M. le président de la chambre interdépartementale des notaires
 M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

M. Pascal MORNEX, conseiller aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification
 M. Nicolas MEUNIER, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification
 M. David BOSSON, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 Mme Isabelle EMIN, DDT – service d'économie agricole

Etaient également présents :

M. Jean-Louis MIVEL, maire de Cluses, M. Jean-Pierre STEYER, adjoint, M. Jean-François REBOUL, DGS (point 1)
 M. Gilbert CATALA, maire de Thyez, M. Fabrice GYSELINCK, adjoint, M. Bernard LEMAIRE et Mme Delphine PELLETAN, urbanistes (point 2)
 M. Serge BEL, maire de Messery, Mme Caroline METIFIOT, urbaniste (point 3)
 M. Hervé LACHAT, adjoint au maire de Neuvecelle (point 4)
 Mme Marie-Pierre GIRARD, maire de Vinzier, M. Bruno BORDET, conseiller municipal (point 5)
 M. Jean BERTOLUZZI, maire de COMBLOUX, M. Jean-Jacques PELLOUX, adjoint, M. Fabrice COLLOT, DST et Mme Anne MUNIER (BE SAGE environnement) (point 7)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

Avis sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone naturelle de Plan Perret à Combloux

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable.

Discussion

M. le maire expose le travail effectué par la commune, depuis la CDPENAF du 14 février 2017, dans le cadre de la révision du PLU : débat sur le PADD, sursis à statuer, plan d'aménagement des zones humides, diagnostic agricole, atlas de la biodiversité... Pour le projet de Plan Perret, la commune a suivi les préconisations du paysagiste conseil de l'État.

M. Jacquard n'est pas opposé au projet lui-même, qui impacte très peu l'espace agricole, mais il est dans l'attente du projet de PLU révisé, en particulier de la consommation d'espace prévue et des mesures de protection de l'activité agricole.

M. le maire déclare que le projet de PLU prévoit 5 hectares constructibles (dont 4,3 ha dans les dents creuses et 0,7 ha à Plan Perret), contre 45 ha dans le PLU opposable, et que l'enveloppe urbaine est redessinée à 5 mètres des maisons.

A M. le préfet, qui demande pourquoi le projet de Plan Perret est présenté avant le PLU révisé, M. le maire répond qu'il est antérieur à la révision du PLU et que la commune a déjà procédé à l'attribution des logements prévus.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone naturelle de Plan Perret à Combloux,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

Par huit voix pour et trois voix contre (M. Jacquard, M. Mogenet - pouvoir à M. Jacquard -, Mme Espic),
la CDPENAF émet un avis favorable.



Le Préfet,

Pierre LAMBERT